

Le **HANDICAP**, le grand oublié du Ségur

23 associations girondines – 7 000 salariés – 25 000 usagers *et leurs familles se mobilisent !*



Le 5 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crise du médico-social : déjà 3 morts en Gironde dans le champ du handicap

Rien n'a bougé depuis avril dernier, malgré le soutien des élus locaux et l'engagement des équipes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. En juillet, les familles avaient sonné l'alarme sur les conditions dramatiques au sein de nos établissements les plus médicalisés et saisi le Défenseur des Droits à ce sujet. Pourtant, la situation a continué et continue de se dégrader dans toutes nos structures et nous comptons désormais nos premiers morts. Car, c'est bien la non prise en compte du champ du handicap dans les mesures du Ségur depuis 15 mois qui a entraîné des départs massifs des personnels soignants et d'accompagnement et donc une insuffisance dans la permanence des soins jamais vue pour des publics ultra vulnérables allant jusqu'à leur décès.

Nous poursuivons donc notre mobilisation en délégation inter-associative pour alerter la puissance publique, les citoyens et obtenir un amendement en urgence du Ségur de la santé.

Ainsi, nous vous invitons à un **point presse** :

Mercredi 6 octobre à 11h, à la MAS Le Junca,

Maison d'Accueil Spécialisée, établissement de l'APAJH Gironde
1 Chemin des Cressonnières, 33140 Villenave-d'Ornon.

À cette occasion, les représentants de la délégation inter-associative seront présents ainsi que des familles endeuillées, des membres des équipes de professionnels et des usagers, pour répondre à vos questions et interviews.

Nous vous informons également de l'organisation d'une **marche en faveur du Ségur pour TOUS** :

Mercredi 6 octobre à 15h

Départ devant la Préfecture de la Gironde, rue Claude Bonnier, à Bordeaux
Arrivée devant l'ARS, 103b Rue Belleville, à Bordeaux

Les représentants de la délégation inter-associative seront présents ainsi que des familles endeuillées, des membres des équipes de professionnels et des usagers, pour répondre à vos questions et interviews.

Une demande d'audience sera formulée auprès de Mme Buccio, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et de M. Elleboode, Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Notre objectif : que le gouvernement prenne enfin une mesure à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres, à savoir la généralisation des mesures du Ségur de la santé à TOUS les professionnels du champ du handicap avec une revalorisation salariale forte, immédiate, inconditionnelle et rétroactive, identique à celle octroyée aux autres secteurs.

À cette fin, **nous sollicitons une nouvelle fois les élu(e)s** (sénateurs, députés, présidents de collectivités territoriales) à se joindre à notre mobilisation et à se faire nos porte-voix auprès du Gouvernement.

Car le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés, il a déstabilisé nos organisations qui se trouvent aujourd'hui dans une situation alarmante, et pour certaines, dramatique. Rupture d'équité, concurrence déloyale, démissions, difficultés de recrutement, perte de compétences, paupérisation des salariés, baisse d'attractivité du secteur, rivalité entre les métiers de la santé et de l'accompagnement... Autant d'effets délétères du Ségur de la santé qui ont un impact considérable dans le champ social et le secteur du handicap. Et les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels constitue un progrès, elle crée une fracture supplémentaire entre les personnels.

Exemples de rémunérations aujourd'hui¹ :

- Infirmière début de carrière : hôpital = 2 026 € nets/mois c/ médico-social : 1 365€ nets/mois
- Aide-soignant.e début de carrière : hôpital = 1 760€ nets/mois c/ médico-social : 1 243€ nets/mois

L'expression des directeurs généraux de l'APAJH Gironde et de l'AGIMC

- « On a alerté l'ARS qui a fait ce qu'elle a pu en nous apportant des solutions insuffisantes. » Michel Keisler, directeur général APAJH Gironde
- « Il y a certes un travail à engager sur nos conventions collectives, l'attractivité de nos métiers. Mais le problème majeur et immédiat pour éviter d'autres drames, c'est la rémunération. » Julien Bernet, directeur général AGIMC

Les représentants de la délégation inter-associative²

- Chantal GONZALEZ LAYMAND, Présidente de l'AGIMC
- Georges DUPON-LAHITTE, Président de l'APAJH Gironde

Historique de notre mobilisation

- Une lettre ouverte a été adressée en avril au gouvernement qui a répondu par une fin de non-recevoir ;
- Des courriers ont été envoyés aux Députés et Sénateurs de la Gironde qui nous ont quasiment tous reçus, certains d'entre eux ont également écrit au gouvernement, sont intervenus en commission parlementaire ou ont posé une question dans l'hémicycle ;
- Des courriers ont été adressés au Président du Conseil Départemental qui nous a reçus, au Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et à la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine qui n'ont pas donné suite ;
- Une pétition a été lancée qui recueille près de 9 300 signatures à ce jour : <https://www.change.org/p/premier-ministre-jean-castex-le-handicap-grand-oubl%C3%A9-du-s%C3%A9gur-de-la-sant%C3%A9>
- Une première conférence de presse s'est tenue le 29 avril ;
- Un rassemblement a eu lieu le 27 mai devant la Préfecture et a mobilisé plus de 600 personnes.
- Un "cri d'alerte" a été lancé par les familles en juillet 2021, sur la situation désastreuse de la MAS le Junca, précédemment aux trois décès survenus depuis .

Le Ségur de la santé en bref...

Le Ségur de la santé, consultation des acteurs du système de soins français, s'est déroulé du 25 mai 2020 au 10 juillet 2020. Elle a donné lieu, autour de 4 axes de travail à 33 mesures **pour améliorer le fonctionnement et l'organisation** du système de soins et notamment à la constitution d'**une enveloppe de 7,5 milliards** pour les personnels paramédicaux (infirmiers, aides-soignants) et autres non médicaux (agents techniques, administratifs...). Une somme dédiée en majorité à financer une hausse de salaire dite « socle » de 183 euros net mensuels pour l'ensemble des personnels des hôpitaux et des EHPAD publics, une majoration de 160 euros net mensuels pour ceux des EHPAD privés, mais aussi de nouvelles majorations pour les heures supplémentaires et le travail de nuit. **Elle a cependant écarté les acteurs qui, sous statut privé à but non lucratif, œuvrent dans le soin. Fin 2020**, le gouvernement a missionné Michel Laforcade pour compléter les actes du Ségur mais la revalorisation salariale a été étendue au secteur privé à but non lucratif de manière très limitée. Les établissements du champ du handicap en étaient toujours exclus. Un rattrapage est intervenu le 1^{er} avril pour les personnels des services à domicile et le 13 avril le gouvernement a annoncé l'augmentation des salaires, uniquement pour le personnel soignant, du champ du handicap.

¹ A partir du 1^{er} janvier 2022, seul le personnel soignant du champ du handicap doit bénéficier de la revalorisation Ségur à hauteur de 183 euros net par mois.

² **Associations mobilisées** : ACMH, Un Arc-en-ciel pour les malades d'Huntington/Adapei 33, Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés/Adiaph Gironde, Association pour le développement, l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées/AEIS, Association pour l'éducation et l'insertion sociale/AGIMC, Association girondine des infirmes moteurs cérébraux/Agréa, Association Girondine pour la réadaptation de l'enfant à l'adulte/Association laïque du Prado/Apajh Gironde, Association pour jeunes et adultes handicapés/APEI du Libournais, Association de parents et amis de personnes handicapées mentales/APF France handicap Gironde, Association des paralysés de France/ARI, Association pour la réadaptation et l'intégration/Bellefonds/Edea, Ensemble développons l'accompagnement/GIHP Aquitaine, Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques/Irsa, Institut régional des sourds et aveugles/LADAPT/Polycap Gironde/Rénovation/Saint-Vincent de Paul Lamothe Lescure/Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine

CONTACTS PRESSE :

* Claire BOUCHAREISSAS, Conseil en communication pour l'APAJH Gironde - 06 82 36 76 36 - clairebouchareissas@gmail.com

* Pierre GLEDINE, AGIMC - Responsable Projets et Communication - 06 08 93 06 87 - pierre.gledine@agimc.fr